

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01129
Numéro SIREN : 823 921 788
Nom ou dénomination : 2XL FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 4085

2XL FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 427.500,00 €
Siège social : Adret du 116-117 bâtiment LB1 - Zone Logistique B
62119 DOURGES
823 921 788 RCS ARRAS

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 AVRIL 2024

(...)

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 16.347.920,25 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - un résultat de | 16.347.920,25 € |
| - déduction faite des pertes antérieures figurant au compte "Report à nouveau" | -810.492,35 € |
| - une dotation au compte de "Réserve légale", d'un montant de pour la porter à 10% du capital social | 41.980,58 € |
| - soit un bénéfice distribuable de | 15.495.447,32 € |
| - une somme de | 14.000.000,00 € |
| à titre de dividende, soit 2 800 € par action, lequel a fait l'objet d'un acompte de pareille somme suivant les termes d'une décision du Comité exécutif en date du 16 octobre 2023 | |
| - et le solde, soit | 1.495.447,32 € |
| affecté au compte "Autres réserves" | |

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence des décisions précédentes, constate que les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social dans le délai prévu à l'article L.225-248 du Code de commerce et qu'en conséquence, il conviendra de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

(...)

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

-/-

Extrait certifié conforme par la Société Présidente.

DocuSigned by:

C08BDAC2AD0148D...

La société CHRIMARC bv

représentée par son administrateur Mme
Christine DE DIJCKER